

## VILLE DE TURCKHEIM

6, rue du conseil  
68230 TURCKHEIM  
Tél : 03 89 27 18 08  
Fax : 03 89 80 82 12

### TARIFS A APPLIQUER A COMPTER DU 01/01/2016

DCM du 03/11/2015

Votre hébergement appartient à la catégorie	Taxe communale	Taxe additionnelle départementale au 01/07/2013 arrondie	Total par nuitée et par personne arrondi
Hôtels, meublés, résidences de tourisme et autres établissements **** et *****	1,20	0,12	1,32
Hôtels, meublés, résidences de tourisme et autres établissements ***	1,00	0,10	1,10
Hôtels, meublés, résidences de tourisme, villages de vacances catégorie grand confort et autres établissements **	0,80	0,08	0,88
Hôtels, meublés, résidences de tourisme, villages de vacances catégorie confort et autres établissements *	0,60	0,06	0,66
Hôtels, meublés, résidences de tourisme et autres établissements classés sans étoile	0,40	0,04	0,44
Terrains de camping, caravanage et autres terrains d'hébergement de plein air *** et *****	0,40	0,04	0,44

### EXONERATIONS

- ① Les personnes de moins de dix-huit ans,
- ② Les personnes qui, par leur travail ou leur profession, participent au fonctionnement et au développement de la Ville,
- ③ Les bénéficiaires de l'aide sociale.

### RAPPEL

Vos déclarations doivent nous parvenir au plus tard le 20 du mois suivant la fin du trimestre concerné.  
En cas de non respect du délai, une amende de 4<sup>ème</sup> classe sera appliquée soit 135 €.   
Votre chèque doit être libellé au nom du Trésor Public, les versements en numéraire ne sont pas acceptés en Mairie.

Vous devez déclarer le nombre de nuitées totales par mois et par personne.  
Vous pouvez n'utiliser qu'un seul formulaire mais les périodes doivent être différenciées,  
Vous devez différencier la taxe communale de la taxe départementale sur vos déclarations,  
Vous devez indiquer les motifs d'exonération sur vos déclarations,  
Vous devez nous transmettre les originaux dûment signés.

### NOUVEAUTE

Vous pouvez télécharger vos déclarations via le site internet de la Ville [www.turckheim.fr](http://www.turckheim.fr) rubrique "vie pratique ⇒ taxes de séjour", ou sur le site de l'Office du Tourisme [www.turckheim.com](http://www.turckheim.com) rubrique "hébergements ⇒ taxes de séjour" et nous les transmettre par courriel à [mairie@turckheim.fr](mailto:mairie@turckheim.fr)

Nom du propriétaire :	
Adresse :	
Nom hôtel ou meublé de tourisme :	
Adresse :	
Classement :	
Capacité :	
Montant taxe de séjour Communal :	
Montant taxe de séjour Départementale :	

**TAXE DE SEJOUR - REGIME REEL**

Date	Nombre de nuitées/mois	Nombre de nuitées exonérées/mois	Motifs de l'exonération (voir tarifs joints)			Total soumis à taxe de séjour	C = (A-B)	D = C x taxe communale (voir tarifs)	E = C x 10% de la taxe communale (voir tarifs)	Montant à verser	F = (D+E)
			1	2	3						
	A	B									
<b>TOTAUX</b>											

Fait à .....le .....

Certifié sincère et véritable - Signature